



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Fuel & Construction Products Division
L'Esplanade Laurier,
140 O'Connor Street,
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Camp Durable Infrastructure de camp déployable et systèmes de services publics (Camp Durable)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-226540/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-226540	Date 2022-02-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HL-675-80770	
File No. - N° de dossier hl675.W8476-226540	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-03-31 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Arboleda, Ian	Buyer Id - Id de l'acheteur hl675
Telephone No. - N° de téléphone (343) 543-4040 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

CET AMENDEMENT EST PROPOSÉ POUR MODIFIER LA PARTIE 4 – JOURNÉE DE L'INDUSTRIE ET LES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES. LES RÉVISIONS SONT LES SUIVANTES :

1. À la partie 4 – Journée de l'industrie et les consultations individuelles, 4.1 Invitation à la journée de l'industrie et aux consultations individuelles,

SUPPRIMER : « Les fournisseurs sont priés de confirmer leur présence en fournissant, par écrit, à l'autorité contractante, le nom des personnes qui assisteront à la conférence et leur titre, le formulaire d'invitation et une liste de préoccupations potentielles qu'ils souhaitent discuter au plus tard le 11 février 2022.

Les fournisseurs qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une réponse à la DDR.

REEMPLACER : « Les fournisseurs doivent confirmer leur présence en fournissant, par écrit, à l'autorité contractante, le nom de la ou des personnes qui seront présentes et leur titre, le formulaire d'invitation (à l'annexe D) et une liste des préoccupations potentielles dont ils souhaitent discuter **au plus tard à 14 :00 heures HNE, le 21 février 2022**. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

Les fournisseurs qui se sont déjà inscrits doivent envoyer un courriel de confirmation à l'autorité contractante de leur présence à la nouvelle date.

Les dates des Journées de l'industrie supplémentaires et les instructions d'invitation seront fournies à une date ultérieure en tant que modification à la présente DDR.

Les fournisseurs qui n'y assistent pas ne seront pas empêchés de soumettre une réponse à la DDR. »

2. À la partie 4 – Journée de l'industrie et consultations individuelles, 4.1 Invitation à la journée de l'industrie et aux consultations individuelles, 4.1.1 Journée initiale de l'industrie, AJOUTER ce qui suit,

« 4.1.1.1 Calendrier

La journée de l'industrie initiale aura lieu dans la région de la capitale nationale le **1^{er} mars 2022**. Les participants inscrits recevront un courriel offrant la possibilité d'y assister par réunion virtuelle (MS Teams) ou en personne. Les détails de l'événement, y compris l'heure et le lieu ou l'invitation MS Teams seront envoyés directement aux participants inscrits uniquement.

En raison des restrictions liées à la COVID-19 et de la capacité limitée de l'installation de l'événement, il PEUT également y avoir des limites au nombre de personnes présentes de chaque cabinet qui se joignent en personne. Les participants inscrits seront avisés directement, le cas échéant.

REMARQUE : Veuillez noter que les protocoles fédéraux, provinciaux et municipaux actuels en matière de santé et de sécurité seront en vigueur lors de la participation en personne. »

3. À la partie 4 – Journée de l'industrie et consultations individuelles, 4.1 Invitation à la journée de l'industrie et aux consultations individuelles, 4.1.3 Consultations individuelles, AJOUTEZ ce qui suit,

« 4.1.1.1 Calendrier

Les consultations individuelles initiale auront lieu dans la région de la capitale nationale du **28 mars au 1^{er} avril 2022**. La ou les dates et heures exactes seront annoncées lors de la Journée de l'industrie.

Les fournisseurs doivent confirmer leur participation aux consultations individuelles en remplissant l'annexe D – Formulaire d'invitation, le nom de la ou des personnes qui y assisteront et leur titre, et en les soumettant à l'autorité contractante par courriel **au plus tard à 14 p.m HAE, le 18 mars 2022**. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

Les participants inscrits recevront un courriel offrant la possibilité d'y assister par réunion virtuelle (MS Teams) ou en personne. Les détails de l'événement, y compris l'heure et le lieu ou l'invitation MS Teams seront envoyés directement aux participants inscrits uniquement.

REMARQUE : Veuillez noter que les protocoles fédéraux, provinciaux et municipaux actuels en matière de santé et de sécurité seront en vigueur lors de la participation en personne. »

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NE SONT PAS MODIFIÉES.